CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E170106** **VALABLE JUSQU'AU** **26/01/2027**

ÉDITÉ LE 08/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/06/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 3 990

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 2016B00691

Siret : 820 822 856 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7124932504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7124932504

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/01/2026

Raison sociale : LUPKE

16 IMPASSE DE LA GRANDE RUE
21140 MAGNY-LA-VILLE

Téléphone : 06 60 89 37 67 **Fax :**

Portable : 06 60 89 37 67

Responsabilité légale :
LUPKE MICHEL GÉRANT / LÜPKE MICHEL, FRANCOIS GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@lupke.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 104 658 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	1	05/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025